Avis de convocation / avis de réunion

SCPI URBAN PATRIMOINE 2
Société Civile de Placement Immobilier au capital de 9 942 509 EUROS
Siège Social : 10, rue du Chevalier Saint-George 75001 PARIS
RCS PARIS 537 468 779

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2018

Les associés de la SCPI URBAN PATRIMOINE 2, ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 8 juin 2018 à 9h30 au siège social de la Société de Gestion URBAN PREMIUM, 10 rue du Chevalier Saint-George - 75001 PARIS.
Le quorum n'ayant pas été atteint, conformément aux statuts de la SCPI URBAN PATRIMOINE 2, les associés sont à nouveau convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 18 juin 2018 à 16h30 au 10, rue du Chevalier Saint-George – 75001 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous. Etant précisé que cet ordre du jour est identique à celui figurant dans la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2018, déjà publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°61 en date du 21/05/2018.

Assemblée Générale Ordinaire
• Approbation des rapports et des comptes annuels 2017,
• Approbation des conventions réglementées,
• Quitus à la Société de Gestion,
• Renouvellement de la confiance accordée au Conseil de Surveillance,
• Approbation et répartition des résultats de l'exercice 2017,
• Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société,
• Indemnité du Conseil de Surveillance,
• Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance,
• Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales,

1. Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des rapports et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017
L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance ainsi que du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports, les comptes, l'état patrimonial, le compte de résultat, et l'annexe de l'exercice 2017 ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIEME RÉSOLUTION – Approbation des conventions règlementées
L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes concernant les conventions soumises à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve lesdites conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Quitus à la Société de Gestion
L'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion quitus de sa mission pour l'exercice écoulé et lui renouvelle, en tant que de besoin, sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Renouvellement de la confiance accordée au Conseil de Surveillance
L'Assemblée Générale prend acte de la mission accomplie du Conseil de Surveillance pour l'exercice écoulé et lui renouvelle sa confiance.

CINQUIEME RESOLUTION – Approbation et répartition des résultats de l'exercice 2017
L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition du bénéfice distribuable au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

Elle décide d'affecter le bénéfice distribuable, c'est-à-dire :

-	Résultat de l'exercice 2017	151 543,87 €
-	Report à nouveau des exercices antérieurs	36 475,05 €
	Total Bénéfice distribuable	188 018,92 €

à la distribution des dividendes, déjà versés sous forme d'acomptes aux associés pour 169 034,73 € et le solde au report à nouveau soit 18 984,19 €.

En conséquence, le dividende unitaire ordinaire revenant à une part de douze mois de jouissance est arrêté à 6,94 € et a été intégralement versé sous forme d'acomptes.

SIXIEME RESOLUTION – Approbation des valeurs de la SCPI
L'Assemblée Générale, vu l'état annexe aux comptes retraçant la valeur comptable (429,86 €), la valeur de réalisation (418,05 €) et la valeur de reconstitution (507,19 €) de la Société, par part, approuve lesdites valeurs de la Société URBAN PATRIMOINE 2 au 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION – Indemnités du Conseil de Surveillance
L'Assemblée Générale, sur proposition du Président Conseil de Surveillance, décide de ne pas verser d'indemnité aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018, sans préjudice du remboursement de tous frais de déplacement et d'assurance en responsabilité civile professionnelle des membres.

HUITIEME RESOLUTION – Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance
L'Assemblée Générale :
- Rappelle que l'article XX des Statuts de la SCPI prévoit que le Conseil de Surveillance de la SCPI est composé de 7 membres au moins et de 12 membres au plus, désignés parmi les associés. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 3 ans et toujours rééligibles,
- Prend acte de l'arrivée à terme des mandats de l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance de la SCPI à l'issue de la présente Assemblée Générale,
- Décide en conséquence de nommer en qualité des membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de 3 ans et dans la limite des 12 postes vacants à pourvoir, les personnes figurant dans la liste jointe en annexe et ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

NEUVIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à tous dépôts et toutes formalités de publicité prévus par la loi.

ANNEXE – URBAN PATRIMOINE 2

Le Conseil de Surveillance est composé de :

- M. Jean Luc BRONSART
- M. Alain GRANGE-CABANE
- Mme Carole HAEBERLE
- M. William WISSOCQ
- M. Jean Luc GASTECELLE
- M. Denis FOYER
- M. Sébastien MOULIS

Tous les mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

De sept à douze postes sont donc à pourvoir.

Les membres sortants sollicitant le renouvellement de leur mandant sont les suivants :

	NOM	Profession	Nombre de parts détenues dans URBAN PATRIMOINE 2
1	Monsieur GRANGE CABANE ALAIN	Président de sociétés	140
2	Madame HAEBERLE CAROLE	Professeur	80
3	Monsieur MOULIS SEBASTIEN	Contrôleur de Gestion	53
4	Monsieur WISSOCQ WILLIAM	Ingénieur	32
5	Monsieur BRONSART JEAN LUC	Investisseur immobilier Bailleur privé	21

Les associés sollicitant un premier mandat sont :

	NOM	Profession	Nombre de parts détenues dans URBAN PATRIMOINE 2
1	Monsieur SYLVESTRE HERVE	Président Directeur Général	160
2	Monsieur WALECKI PAWEL	Médecin	50